

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 28 mars 2025

### CA 2025 - 07 : Budget principal – Compte financier unique 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni le vendredi 28 mars 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration.

#### **Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Francis PECQUENARD

M. Marc GUERRINI

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

M. Alain BELLAMY

Mme Annie CAMUEL

M. Olivier HOUDY

M. Pierre SANIER

M. François BELHOMME

#### **Membre(s) excusé(s) :**

M. Didier GARNIER

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

Mme Elisabeth FROMONT

M. Stéphane LEMOINE représenté par Mme Annie CAMUEL

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

#### **Membre(s) absent(s) :**

#### **Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :**

#### **Présents de droit :**

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet

M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

#### **Excusé(s) :**

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY.

Référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Référente mixité et lutte contre les discriminations, Commandante Jennifer DAVID.

**Excusé(s) :** David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; M. Thomas BENOIT ; les référents sureté et sécurité : lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN ; référente mixité et lutte contre les discriminations : sapeur 1<sup>ère</sup> classe Gwenaëlle HALLIER.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu l'article L3313-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe qui prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Vu la délibération n°2023-37 du 19 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

Vu l'article 19 du règlement intérieur du conseil d'administration, adopté le 20 septembre 2021, qui dispose que « Le président se retire lors du vote du compte financier unique. Préalablement au débat, le conseil d'administration désigne parmi ses membres celui qui présidera temporairement la séance ».

Vu le décret du 16 juillet 2024 précisant les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduisant une nouvelle annexe au CFU dite « annexe environnementale des collectivités locales » afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

\*\*\*

Le vote du compte financier l'organe délibérant doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Conformément à l'article précité, une présentation est annexée au présent rapport.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant que le compte financier unique 2024 permet de constater, toutes sections confondues :

#### Dépenses 2024

Crédits ouverts	61 683 580,47
Mandats émis	54 339 726,67

#### Recettes 2024

Crédits ouverts	61 683 580,47
Titres émis	62 042 527,62

#### Résultat 2024

Résultat global de l'exercice antérieur	7 017 369,20
Résultat global (après reprise des résultats antérieurs)	7 702 800,95

\*\*\*

**Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique 2024.**

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**